

Fin de rédaction : 2 novembre 2009

N° 21/09

SOMMAIRE

POLITIQUE INTÉRIEURE

Nouveau droit des étrangers, loi de réhabilitation, « nouveau bac »
34 mio. d'euros pour les Universités
Fête nationale : M. Faymann donne la priorité à ce qui unit

EUROPE ■ INTERNATIONAL

L'Autriche reprend la présidence du Conseil de sécurité de l'ONU
Le chancelier Faymann négocie sur de hautes fonctions de l'UE
Réunion de présidents à Eisenstadt
Le premier ministre belge van Rompuy chez le chancelier Faymann

ECONOMIE

Secret bancaire : Le ministre des Finances Pröll exige les mêmes droits pour tous
WKO : La tendance descendante des exportations est stoppée
Davantage de chômeurs en octobre

CULTURE ■ MÉDIAS ■ SCIENCE

M. Ostermayer : L'UE accepte le système de financement de l'ORF
Règles élargies pour la restitution d'œuvres d'art spoliées par les nazis
Linz09 : « Concert pour l'Autriche » dirigé par George Prêtre
Vienna Art Week 2009
Palais Câblerie : Vienne a un nouveau centre culturel vivant
Prix Sperber pour Péter Esterházy
Bibliothèque nationale autrichienne : Archives électroniques de revues

POLITIQUE SPORTIVE

Le ministre du Sport Darabos appuie le nouveau président de l'ÖOC Stoss
EQUIPE ROUGE-BLANC-ROUGE – Programme d'aide au sport d'élite
M. Darabos à la Coupe du monde de tennis de table par équipe à Linz
M. Darabos félicite Jürgen Melzer de son triomphe ATP à la Stadthalle

MENTIONS LÉGALES

Propriétaire du média (éditeur) et producteur : Chancellerie fédérale, Service de presse fédéral. A-1014 Vienne, Ballhausplatz 1. Rédaction : Franz Putz, tél. ++43/1/53115-2579, fax ++43/1/53115-4274, e-mail : franz.putz@bka.gv.at ; distribution : Direction VII/2, Irene Bucher, tél. ++43/1/53115-2958, fax ++43/1/53115-2880, e-mail: irene.bucher@bka.gv.at ; <http://www.bundeskanzleramt.at> ; la reproduction partielle du texte est autorisée. Publié par le Service de presse fédéral Vienne.

Nouveau droit des étrangers, loi de réhabilitation, « nouveau bac »

Le Conseil national a adopté le 21 octobre avec les voix des partis au Gouvernement (SPÖ et ÖVP) l'amendement au droit des étrangers comportant surtout des restrictions dans le droit d'asile, mais aussi certains assouplissements. Des proches favorisant un séjour illégal ne seront p. ex. plus punis. Les principales innovations : Réforme de la détention en vue de l'expulsion : Avec l'entrée en vigueur de la loi en 2010, tous les cas dits de Dublin – demandeurs d'asile ayant soumis leur première demande dans un autre pays européen qui est par conséquent compétent pour eux – seront écroués en vue de leur expulsion. L'exécution incombera à la police des étrangers. Arrêt de demandes subséquentes abusives : Les demandes soumises à la suite d'une procédure d'asile déjà close négativement servent surtout selon le Ministère de l'Intérieur à empêcher les expulsions quasiment en dernière minute. Ceci constituait jusqu'ici une protection de fait contre l'expulsion. Dorénavant, l'Office central d'asile, première instance dans la procédure d'asile, peut abroger la protection contre l'expulsion en cas d'arrêt d'éloignement. Les personnes concernées peuvent être expulsées pendant la procédure en cours. Les demandes subséquentes soumises dans les 18 jours précédant la date d'expulsion prévue ne protègent plus contre l'expulsion, pourtant la situation personnelle de l'intéressé est examinée. Si la demande est soumise dans les deux jours précédant l'expulsion, seules des modifications subites dans le pays d'origine (p. ex. guerre) constituent un empêchement. Détermination radiologique de l'âge : Les demandeurs d'asile mineurs jouissant de plus de protection que les adultes (procédure de faveur), les indications sur l'âge sont souvent fausses. Pour éviter les abus, l'âge peut désormais être déterminé par rayons X. Les personnes ayant droit à l'asile condamnées définitivement à une peine de détention supérieure à un an font automatiquement l'objet d'une procédure de déchéance de leur statut de réfugiés. La mise en accusation entraîne une accélération de la procédure d'asile. Le Conseil national a aussi adopté (avec les voix du SPÖ, de l'ÖVP et des Verts) la réhabilitation des déserteurs de la Wehrmacht dans la deuxième guerre mondiale. La « Loi d'annulation et de réhabilitation » annule toutes les décisions de la Haute Cour criminelle, des cours martiales et des tribunaux spéciaux de l'époque nazie ainsi que les sentences du Tribunal

eugénique qui entraînaient des stérilisations et des avortements forcés. L'examen de décisions individuelles de la juridiction militaire nazie n'est plus requis. Les sentences des tribunaux militaires nazis contre des homosexuels sont également annulées à condition de ne pas toucher du droit encore en vigueur (concernant p. ex. des mineurs). Les victimes de jugements nazis illégaux ou leurs proches peuvent soumettre au Tribunal pénal de première instance de Vienne une demande en reconnaissance de leur droit. L'amendement élargissant la Loi de restitution (*cf. Culture*) a également été adopté, et le feu vert a été donné à l'amendement de la Loi d'enseignement scolaire créant les bases d'un baccalauréat en partie central avec des épreuves écrites uniformes. ■

34 mio. d'euros pour les Universités

Face aux protestations des étudiants aux universités autrichiennes, le ministre des Sciences Johannes Hahn veut accorder 34 mio. d'euros provenant de la réserve d'urgence du budget universitaire. Avec les 17 mio. d'euros réservés pour 2009 et 2010 respectivement à l'infrastructure universitaire dans le paquet conjoncturel, 68 mio. d'euros au total sont destinés aux Universités. ■

Fête nationale : M. Faymann donne la priorité à ce qui unit

L'Autriche a célébré le 26 octobre sa fête nationale (adoption de la neutralité permanente le 26 octobre 1955). Les bureaux du Président fédéral, la Chancellerie fédérale, le Parlement, des Ministères et la nouvelle Maison de l'Union européenne ont invité à la « Journée des portes ouvertes ». Une exhibition de l'armée fédérale et la prestation de serment d'env. 1.200 recrues en présence du président fédéral Heinz Fischer eurent lieu sur la place des Héros à Vienne. Le chancelier Werner Faymann exhorta dans son discours au Conseil des ministres spécial à accorder la priorité à ce qui unit par rapport à ce qui sépare : « La formule de succès de l'Autriche est : Concorde » C'est avec cette devise que l'Autriche a pu s'imposer au cours de l'histoire et aussi maintenant dans la crise économique et elle compte aujourd'hui parmi les dix nations les plus riches du monde. M. Faymann qualifia la neutralité d'« âme » de la Deuxième République, à laquelle l'Autriche doit jusqu'à ce jour sa position dans une Europe pacifique et unie. L'Europa doit placer l'équilibre social au centre de la politique. ■

L'Autriche reprend la présidence du Conseil de sécurité de l'ONU

L'Autriche a repris le 1^{er} novembre pour un mois la présidence du Conseil de sécurité des Nations Unies. Il s'agit de l'organe le plus puissant de l'ONU et de ce fait aussi de l'enceinte internationale la plus importante. L'Autriche, qui s'engage depuis des décennies pour les Nations Unies notamment par des missions de l'armée fédérale à l'étranger, veut se consacrer, outre à la gestion des affaires courantes, en particulier à la protection des civils dans les conflits internationaux. Le ministre des Affaires étrangères Michael Spindelegger avait exposé dès septembre les priorités de l'Autriche pour la présidence du Conseil de sécurité de l'ONU. Outre la protection des civils dans les conflits armés, le rôle de Vienne comme lieu de dialogue et comme plaque tournante pour la paix doit être renforcé. La Cité de l'ONU de Vienne a fêté en 2009 son 30^e anniversaire. Le secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon est venu en août fêter l'anniversaire de l'inauguration du Centre international de Vienne (CIV). Ce complexe achevé en 1979 héberge 15 sous-organisations de l'ONU et est à côté de New York, de Genève et de Nairobi l'un des quatre sièges officiels de l'ONU. Le Conseil de sécurité de l'ONU compte actuellement 15 membres. Les USA, la Russie, la Chine, la France et la Grande-Bretagne ont des sièges permanents et peuvent bloquer des décisions par leur veto. Les dix membres non permanents de cet organe sont remplacés par moitié tous les deux ans. Depuis le 1^{er} janvier 2009, l'Autriche est pour la troisième fois – après 1973/74 et 1991/92 – membre non permanent. ■

Le chancelier Faymann négocie sur de hautes fonctions de l'UE

Le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE à Bruxelles les 29/30 octobre, auquel l'Autriche était représentée par le chancelier Werner Faymann et le ministre des Affaires étrangères Michael Spindelegger, n'a pas encore pris de décisions sur des nominations. En coulisse, le débat sur les deux nouveaux postes de haute responsabilité créés par le traité de Lisbonne fut toutefois le sujet dominant. Un premier accord informel sur la répartition des postes entre les deux principaux groupes parlementaires semble toutefois conclu : Le Parti populaire européen (PPE) désignera probablement le président du Conseil de l'UE, les

sociaux-démocrates le premier ministre commun des Affaires étrangères de l'UE. Les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE ont arrêté lors de leur réunion à Bruxelles les grandes lignes du nouveau Service européen d'action extérieure (SEAE). Le Service doit opérer comme institution propre indépendante de la Commission de l'UE et du Conseil de l'UE. Il sera dirigé par le nouveau ministre des Affaires étrangères de l'UE (« Haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité »). Les sociaux-démocrates européens ont nommé à la veille du sommet de l'UE un « trio » de hautes personnalités politiques pour négocier avec les conservateurs européens de la nomination aux hautes fonctions de l'UE. Le trio est composé du chancelier autrichien Faymann, du président du Conseil espagnol José Luis Zapatero et du premier ministre danois Poul Nyrup Rasmussen. M. Faymann négociera surtout avec la chancelière allemande Angela Merkel et le président de la Commission de l'UE José Manuel Barroso. M. Faymann est certain qu'on trouvera une personne ayant un « profil social européen ». Le Gouvernement fédéral est convenu le 28 octobre que le ministre des Sciences Johannes Hahn (ÖVP) serait le prochain commissaire européen de l'Autriche. Le président de la Commission Barroso décidera de la répartition des portefeuilles. ■

Réunion de présidents à Eisenstadt

Le président fédéral Heinz Fischer a rencontré le 28 octobre à Eisenstadt (château Esterhazy) son homologue suisse Hans-Rudolf Merz et le prince héritier Alois de Liechtenstein pour s'entretenir notamment des exigences internationales relatives à un échange accru d'informations sur des questions fiscales (secret bancaire). ■

Le premier ministre belge van Rompuy chez le chancelier Faymann

Le chancelier Werner Faymann et le premier ministre belge Hermann van Rompuy soulignèrent après un entretien entre quat'z-yeux le 19 octobre à Vienne les bonnes relations bilatérales. Ils s'entretenirent du renforcement de la croissance économique en des temps de crise et de la péréquation du déficit budgétaire sans menacer l'équilibre social, dit M. Faymann. L'accord se fit aussi sur un impôt sur les transactions financières au niveau européen. ■

Secret bancaire : M. Pröll exige les mêmes droits pour tous

Le ministre des Finances Josef Pröll exclut pour le moment un échange automatique d'informations dans la lutte contre la fraude fiscale. L'Autriche et le Luxembourg ont bloqué le 20 octobre lors d'une réunion des ministres des Finances de l'UE à Luxembourg un accord sur la lutte contre la fraude fiscale entre l'UE et le Liechtenstein. L'Autriche a exposé trois arguments essentiels pour sa position, déclara M. Pröll. Les raisons pour l'attitude de l'Autriche n'ont pas seulement trait au Liechtenstein, mais sont de nature structurelle fondamentale. Face à la révision prévue de la directive de l'UE sur l'imposition des intérêts, l'Autriche réclame que ces dispositions s'appliquent aussi à des Etats tiers et qu'on recherche par conséquent une solution d'ensemble. L'Autriche préconise deuxièmement davantage d'honnêteté fiscale sur les marchés financiers internationaux, souligna M. Pröll. Il existe encore – aussi dans plusieurs pays de l'UE – des modèles de trusts et de fondations permettant le dépôt d'argent anonyme et net d'impôt. Dans ce contexte, M. Pröll mentionna aussi la Grande-Bretagne. Il ne s'agit pas en premier lieu de l'échange automatique d'informations, mais d'un « level playing field » où la fraude fiscale serait exclue et où il n'existerait pas de havre pour de telles constructions. M. Pröll exigea enfin que des accords comme avec le Liechtenstein soient soumis en cas de litiges à la juridiction de la Cour de justice européenne (CJCE). Le Luxembourg a argumenté à peu près comme l'Autriche. Il n'est en tout cas pas prêt à aller de l'avant tandis que d'autres pays de l'UE se cachent derrière des produits de placement anonymes, dit M. Pröll. Le Luxembourg et l'Autriche ont prouvé qu'ils respectaient les normes de l'OCDE. L'accord avec le Liechtenstein mentionne certes les trusts, mais il n'est pas assuré que ceux-ci soient aussi couverts. C'est ainsi que le Liechtenstein doit d'abord introduire son propre registre de trusts. Le Ministre des Finances réclama que ce sujet soit mis sur la table. Selon la directive de l'UE en vigueur sur l'imposition des intérêts, l'Autriche, le Luxembourg et la Belgique doivent renoncer à leur secret bancaire et passer à un échange d'informations automatique aussitôt que l'UE aura conclu avec les cinq Etats tiers européens Liechtenstein, Suisse, Andorre, Saint-Marin et Monaco ainsi qu'avec les USA des accords sur la fourniture d'informations d'après les normes de l'OCDE.

Comme l'Autriche, la Suisse rejette d'ailleurs aussi p. ex. l'interprétation allemande du soupçon suffisant comme condition pour une transmission de données. Pour Berlin, un numéro de compte suffirait déjà, Vienne et Berne exigent en plus au moins un nom et une énumération de soupçons. ■

WKO : La tendance descendante des exportations est stoppée

Depuis quelques semaines, les exportations de l'Autriche se redressent, le creux de la vague semble franchi. Le second semestre n'est « pas tout aussi dramatique », déclara le chef du Commerce extérieur Autriche (dans la Chambre économique d'Autriche/WKÖ) Walter Koren le 20 octobre à Vienne. Selon l'Institut d'études conjoncturelles (Wifo), le fléchissement des exportations se réduira dans toute l'année 2009 à moins 15 à 16 %. De janvier à juillet 2009, le volume du commerce extérieur avait chuté de 24 % à env. 54 mio. d'euros. Le président de la WKÖ Christoph Leitl est lui aussi optimiste : Pour 2010, on vise de nouveau une croissance des exportations de 2 à 4 %. Les entreprises exportatrices partagent cette assurance : Dans une récente enquête, 71 % estiment que leurs chances d'exportation sont « très bonnes » ou « bonnes ». M. Leitl a annoncé pour les deux années à venir une aide supplémentaire pour 5.000 présentations d'entreprises dans des foires internationales et dans des régions porteuses. Les aides directes dans ce contexte doivent se situer entre 40 et 100 %. On veut surtout se concentrer sur les pays qui ont ficelé de gros paquets conjoncturels. L'Allemagne se concentre p. ex. sur l'urbanisme, les hôpitaux, l'éducation et la protection du climat. Ceci offre de bonnes opportunités pour le bâtiment et le secteur connexe du bâtiment, les artisans, les architectes et les conseillers énergétiques. Selon M. Leitl, les USA offrent des possibilités dans la technique médicale, l'énergie renouvelable et la technique environnementale. ■

Davantage de chômeurs en octobre

Fin octobre, on comptait y compris les participants à des formations 319.320 chômeurs inscrits, 61.996 ou 24,1 % de plus qu'il y a un an. Pour la première fois depuis janvier, le nombre de chômeurs a augmenté de moins de 50.000. ■

M. Ostermayer : L'UE accepte le système de financement de l'ORF

La Commission européenne a mis un terme le 28 octobre à l'enquête sur les aides d'Etat à l'ORF. Après que l'Autriche se soit engagée formellement à un amendement de la loi, la Commission est parvenue à la conclusion que le régime de financement de l'ORF est désormais conforme aux règles de l'UE en matière d'aides d'Etat. La commissaire à la concurrence Neelie Kroes estime que « d'une part les conditions nécessaires pour une radiodiffusion de service public de grande qualité et d'autre part des conditions de départ équitables dans ce secteur sont maintenues ». Résumant les points principaux de l'accord, le secrétaire d'Etat aux Médias Josef Ostermayer est « très satisfait » de l'issue de l'enquête. « Une meilleure qualité, davantage d'offre de service public, une plus grande transparence et plus de contrôle pour de nouveaux services et le montant des redevances télévisuelles fixé par une autorité des médias indépendante ». « Mon accord du 9 septembre avec la commissaire Kroes à Bruxelles a maintenant été confirmé par la Commission européenne. Ceci clôt l'enquête qui a duré cinq ans. La mise en œuvre de l'accord au niveau national doit se faire en l'espace d'un an », dit M. Ostermayer. Dans le détail, l'accord dégagé dans l'enquête sur l'ORF entre l'Autriche et l'UE prévoit notamment un test ex ante de toutes les nouvelles offres de l'ORF. Celles-ci doivent être examinées par l'autorité des médias devant être créée. Selon l'accord, l'autorité doit certes être indépendante de l'ORF – une autorité constitutionnellement indépendante n'est pas prescrite de façon contraignante. Le radiodiffuseur est tenu de « soumettre des concepts d'offres précis » pour des offres en ligne existantes. M. Ostermayer veut ainsi garantir plus de transparence sur le marché médiatique autrichien. Le feu vert a été donné pour le projet « TVthek »: Les émissions relevant du service public peuvent désormais être téléchargeables en ligne pendant sept jours. Un test ex ante n'est pas requis à cet égard, mais une publicité en ligne est alors interdite. A part cela, l'ORF doit se limiter dans le domaine en ligne à des offres de service public et ne doit pas faire concurrence aux portails en ligne de journaux autrichiens. Il y a en outre une liste d'exclusion interdisant p. ex. l'offre de sonneries, de jeux de hasard, de bourses de partenaires, de comparaisons de prix etc.

Un système d'assurance de la qualité pour le mandat central de service public doit en outre être introduit. Outre le Conseil de fondation, un comité du Conseil du public doit se consacrer à cette thématique – l'autorité régulatrice doit examiner le respect de la qualité. Le mandat de service public doit être défini plus clairement dans le cadre de la nouvelle loi sur l'ORF et être élargi à toutes les offres, donc aussi à l'offre en ligne et aux actuelles deux chaînes thématiques. Le régime de financement du radiodiffuseur de service public n'a en principe pas été critiqué par l'UE. Selon l'accord, les redevances télévisuelles doivent être fixées tous les cinq ans. Son montant sera comme jusqu'ici proposé au sein de l'ORF par le directeur général et adopté par le Conseil de fondation. Deux innovations : Un examen du montant des redevances par l'autorité régulatrice a été introduit. Et l'ORF est autorisé à surcompenser les pertes contre les bénéficiaires en deux périodes de financement, donc au maximum en dix ans. Selon M. Ostermayer, il n'est pas prévu de modifier la structure des studios des Länder, il n'y aura pas non plus de nouvelles restrictions du temps de publicité. Une chaîne thématique spécialisée dans le sport sera déterminée, celle-ci doit se concentrer sur des disciplines sportives auxquelles les autres médias accordent peu de place. L'ORF est tenu de mettre à disposition des droits sportifs non utilisés contre une rémunération adéquate. L'enquête de la Commission de l'UE sur l'ORF a été précédée par plusieurs plaintes concernant le financement public du radiodiffuseur. Les plaintes furent déposées en 2004 par la Fédération des journaux autrichiens (VÖZ) et en 2005 par la Fédération des chaînes privées autrichiennes (VÖP) ainsi que par la chaîne privée Sky, à l'époque Premiere. La VÖZ avait reproché à l'ORF d'offrir avec des fonds publics des services en ligne allant au-delà de sa mission d'intérêt général. La plainte de la VÖP concernait les mécanismes de financement et de contrôle existants et l'introduction par l'ORF d'une chaîne thématique spécialisée dans le sport, ce que Sky a également critiqué. Tout comme le secrétaire d'Etat Ostermayer, le directeur général de l'ORF Alexander Wrabetz se félicite lui aussi de la clôture de l'enquête de l'UE. Ceci assure « une base importante pour la sécurité d'avenir à long terme de l'ORF aussi au niveau européen. L'accord reconnaît l'accomplissement intégral du mandat de programme dans l'information, la culture, le sport et le divertissement. ■

Règles élargies pour la restitution d'œuvres d'art spoliées par les nazis

La restitution d'art volé par les nazis a été élargie. Le 21 octobre, le Conseil national a adopté dans ce contexte un amendement à la loi de restitution d'art contre les voix du FPÖ et du BZÖ. Il s'agit essentiellement d'incorporer outre les œuvres d'art « d'autres biens culturels meubles » – non seulement ceux se trouvant dans des musées fédéraux, mais aussi ceux appartenant directement à l'Etat fédéral. Peuvent aussi être restitués des objets confisqués entre 1933 et 1938 par le régime nazi à l'extérieur de l'Autriche dans le Reich allemand. Sur la base de la Loi de restitution d'art, env. 10.000 œuvres d'art ont été restituées jusqu'ici à leurs légitimes détenteurs. La ministre de la Culture Claudia Schmied se réjouit de cette décision du Parlement : « Il est impressionnant qu'en 1998 on ait encore obtenu une large majorité, je déplore toutefois qu'il n'ait pas été possible maintenant de motiver tous les partis ». Il a été très important de consacrer dans la loi la Commission de recherche de provenance ainsi que ses attributions et la durée de son mandat. S'agissant de la question vivement discutée de l'intégration de la Fondation privée Musée Leopold dans la Loi de restitution d'art, la Ministre expliqua : « Un groupe de travail interministériel s'est déjà penché sur cette question dans la législature précédente – la conclusion est juridiquement claire : Ainsi que le nom l'indique, nous avons affaire à une fondation privée. Le protection constitutionnelle de la propriété privée intervient dans ce cas ». La Loi sur la restitution d'art ne peut que porter sur ce qui appartient légalement à l'Etat fédéral : « J'ai bien sûr obtenu du directoire de la fondation privée que le Musée Leopold pratique lui aussi de la recherche de provenance. Un rapport sera soumis d'ici la fin de l'année, qui fera alors l'objet d'une évaluation ». M^{me} Schmied espère dans ce contexte que le directoire sera conscient de ses responsabilités. Le président de la Cour administrative Clemens Jabloner, depuis 2007 président du Conseil consultatif pour la restitution d'art, a formulé le 28 octobre dans le quotidien « Die Presse » un avis semblable à celui de la Ministre de la Culture en disant : « La fondation Leopold n'est pas la République d'Autriche. Les tableaux appartiennent à la Fondation Leopold et ne peuvent par conséquent pas tomber sous le coup de la Loi sur la restitution d'art. Le Musée Leopold n'est pas un musée public, mais un musée de la Fondation Leopold. Il est constitutionnellement

controversé d'étendre une disposition juridique à une telle collection privée. Je ne dis pas que ce soit impossible ». ■

Linz09 : « Concert pour l'Autriche » dirigé par George Prêtre

L'Orchestre philharmonique de Vienne a joué cette année son annuel « Concert pour l'Autriche » le 26 octobre, fête nationale, à la Maison Bruckner à Linz. Le concert, qui fut en outre un cadeau du Gouvernement fédéral à la ville de Linz comme capitale culturelle européenne 2009, fut aussi retransmis en direct par l'ORF. Au pupitre de l'Orchestre philharmonique de Vienne de chef d'orchestre français George Prêtre, âgé de 85 ans, qui aime tout particulièrement cet orchestre et qui dirigera aussi le concert du Nouvel An 2010. Le programme comportait la Deuxième Symphonie de Franz Schubert et le poème symphonique « Une Vie de Héros » de Richard Strauss. George Prêtre dirigea avec un élan incroyable son prestigieux orchestre sans partition à travers tous les hauteurs et écueils du programme. Surtout dans le poème symphonique de Strauss, les musiciens réalisèrent une interprétation d'une beauté, d'une splendeur sonore et aussi d'une expressivité infinies. Le public combla l'orchestre, les solistes et le chef d'orchestre d'acclamations sans fin. www.brucknerhaus.at, www.linz09.at ■

Vienna Art Week 2009

La Vienna Art Week initiée par le Dorotheum et conçue par l'Art Cluster Vienne réunit du 16 au 22 novembre 60 manifestations de l'art du baroque jusqu'à l'art contemporain. L'objet du festival est de concentrer les activités dans le domaine des beaux-arts et de positionner Vienne au niveau international comme implantation d'art vivante et innovatrice. La Vienna Art Week offre des inaugurations d'expositions au Belvédère, à la Sécession et au Musée Essl, en outre une Gallery Night avec une cinquantaine de galeries viennoises, des discussions à la table ronde sur la pratique de commissariat, les dynamiques du marché de l'art, sur la pathologie de la collection, le Street Art comme nouvelle forme artistique, le statu quo de l'art vidéo en Autriche, le développement récent de l'art latino-américain et l'art du mémorial. www.viennaartweek.at ■

Palais Câblerie : Vienne a un nouveau centre culturel vivant

La Câblerie de Vienne-Meidling était une implantation de la SA de câblerie et de tréfilerie dans le 12^e arrondissement de Vienne. Après la reprise par Siemens, la production cessa en 1997. Après une utilisation culturelle temporaire – Hubsli Kramar y donna p. ex. une représentation sensationnelle de « En attendant Godot » de Beckett avec des réfugiés de régions de guerre habitant la Maison d'intégration de Vienne -, on commença en 2001 à y construire un nouveau quartier comptant aujourd'hui env. 3.500 habitants et aussi une trentaine de petites entreprises industrielles, artisanales et commerciales. La superficie totale du terrain de la câblerie est d'env. 68.000 mètres carrés. Au bout d'un an de construction, un nouveau centre culturel s'insère depuis début octobre dans les unités d'habitation existant déjà : le Palais Câblerie. Il essaie par son architecture de satisfaire aux différents courants artistiques. Le bâtiment disposé en terrasses comporte sur plusieurs niveaux deux salles polyvalentes utilisables indépendamment l'une de l'autre, une vaste terrasse de fonction avec buffet et hall ainsi que trois secteurs pour « artistes en résidence ». La conception du bâtiment a particulièrement tenu compte de personnes ayant un handicap. Les cinq niveaux de salles sont facilement praticables en fauteuil roulant, un vestiaire d'artistes dispose d'une douche supplémentaire adaptée aux handicapés. L'accès aux ressources du labo urbain est également facile : Tous les mercredis à 11 heures, des concepteurs/trices des projets peuvent visiter sans s'annoncer les locaux du Palais Câblerie et présenter leur projet. « L'expérience culturelle Câblerie est devenue un labo urbain durable pour l'art et la culture innovateurs », déclara le maire adjoint en charge de la culture Andreas Mailath-Pokorny lors de l'inauguration. « Le nouveau centre culturel accroît non seulement l'attractivité et la qualité de la vie du nouveau quartier dans le sud de Vienne, mais donnera d'une façon générale de nouvelles impulsions et stimuleront le paysage culturel viennois ». La Ville de Vienne a mis à disposition 3,4 mio. d'euros pour la construction y compris un aménagement de base adéquat. 1,6 mio. d'euros sont disponibles pour l'activité courante jusqu'à 2013. Sans aucun doute, cette institution culturelle innovatrice stimulera non seulement le sud de Vienne. Le festival « Octobre rouge », une manifestation littéraire des « wiener wortstaetten », marqua le début artistique. Parallè-

lement, les beaux-arts étaient représentés par le collectif de femmes artistes « TISI » Martina, « TINEDA » Eder et Silvia « SIKO » Kobrad. www.kabelwerk.at ■

Prix Sperber pour Péter Esterházy

L'écrivain et essayiste Péter Esterházy, né à Budapest en 1950, a reçu le 27 octobre des mains de la ministre de la Culture Claudia Schmied le Prix Manès Sperber 2009. Le prix créé en mémoire de l'écrivain et philosophe Manès Sperber (1905-1984) est décerné depuis 1985 à des intervalles irréguliers, mais au moins tous les cinq ans par le Ministère fédéral de l'Education, de l'Art et de la Culture (BMUKK) pour des réalisations exceptionnelles dans le domaine du roman sociopolitique et de l'essai politico-littéraire. Les membres du jury étaient Wolfgang Müller-Funk, Mirjana Stancic et Manfred Müller : « Il s'agit de distinguer une œuvre ambitieuse du point de vue aussi bien littéraire qu'intellectuel qui acquiert une grande réputation aussi bien en Europe centrale que dans l'espace germanophone. Avec ses dimensions transfrontalières, elle documente une conscience politique et esthétique de format européen et de profil post-national ». Péter Esterházy a eu un grand succès dans les pays de langue allemande avec son roman « Les Verbes auxiliaires du cœur » (1985). « Harmonia Caelestis » (2001), un panorama historique de sa famille, est considéré comme son œuvre capitale. Après la parution de cet ouvrage, il découvrit que son père avait coopéré avec le service secret communiste hongrois. L'ouvrage suivant « Revu et corrigé » (2003) traite de cette révélation. ■

Bibliothèque nationale autrichienne : Archives électroniques de revues

La Bibliothèque nationale autrichienne (ONB) a acquis les sept « Arts and Sciences Collections » des archives numériques de revues américaines JSTOR (Journal STORage). Les titulaires d'une carte annuelle peuvent dès maintenant consulter sur Internet le texte intégral de 930 revues électroniques – surtout de sciences humaines et sociales. Les revues, pour la plupart en anglais, sont numérisées rétrospectivement et donc téléchargeable à partir de leur première année de parution. La revue disponible la plus ancienne « Transactions of the American Philosophical Society » remonte à 1769. ■

Le ministre du Sport Darabos appuie le nouveau président de l'ÖOC Stoss

Le ministre Norbert Darabos se félicite de l'élection de Karl Stoss comme président du Comité olympique autrichien ÖOC : « J'entrevois avec M. Stoss la chance d'un nouvel essor de l'ÖOC. Je suis convaincu qu'il maîtrisera rapidement les problèmes hérités du passé, recrutera de nouveaux responsables et rétablira l'ÖOC comme marque de succès en Autriche et dans le monde. » La tâche qui l'attend n'est pas aisée, dit M. Darabos. « Le nouveau président de l'ÖOC a ma parole que comme Ministre du Sport je l'appuierai de toutes mes forces. Précisément dans la perspective des Jeux olympiques de Vancouver en 2010, il nous faut tourner le regard vers l'avenir », dit M. Darabos dans une première prise de position après l'assemblée générale de l'ÖOC. ■

EQUIPE ROUGE-BLANC-ROUGE – Programme d'aide au sport d'élite

L'EQUIPE ROUGE-BLANC-ROUGE TRWR est le nouveau programme d'aide de l'Etat au sport d'élite. Elle regroupe les 200 meilleurs sportifs/ives de la République. Les athlètes de la TRWR bénéficient d'une aide au sport d'élite d'env. 3,5 mio. d'euros par an (notamment pour des cours d'entraînement, des compétitions, la médecine sportive, la psychologie sportive). Mais l'EQUIPE ROUGE-BLANC-ROUGE est bien plus qu'une subvention de l'Etat. La plate-forme symbolise aussi une nouvelle solidarité et une nouvelle cohésion dans le sport d'élite autrichien. Au centre de l'équipe se situent les sportifs/ives et leurs performances pour l'Autriche. Des vedettes des disciplines sportives les plus diverses sont regroupées sur un pied d'égalité dans l'EQUIPE ROUGE-BLANC-ROUGE, n'importe qu'ils remportent des succès dans des disciplines populaires telles que ski ou natation ou dans des disciplines moins présentes dans les médias. Afin que ces objectifs puissent être réalisés, il lui faut tout d'abord s'établir comme notion auprès du public. La présentation médiatique de l'EQUIPE ROUGE-BLANC-ROUGE démarre le 4 novembre à la Nuit de gala du sport. Dans la campagne de lancement pour la popularisation de l'EQUIPE ROUGE-BLANC-ROUGE, 29 des sportifs d'été et d'hiver les plus renommés, tous des sportifs d'élite haut de gamme, champions du monde et d'Europe et médaillés (notamment Jukic, Geiers-

pichler, Pranger, Walchhofer, Landertinger, Loitzl, Schlierenzauer, Schlager, Paischer, Günther) chantent ensemble pour la bonne cause la chanson « Nous sommes vainqueurs ». Le produit de la vente des CD profite à la relève sportive. Selon la devise « Si tu veux, tu parviens à tout », le nouvel hymne de l'EQUIPE ROUGE-BLANC-ROUGE est le média porteur de la campagne (spots de cinéma et de télévision, vidéos de musique, CD). Par de vastes offensives d'information, l'EQUIPE ROUGE-BLANC-ROUGE doit devenir un communicateur important du sport. Les sportif(ve)s de la TRWR s'engageront pour des préoccupations sociales et spécifiques au sport telles que p. ex. la lutte antidopage ou pour plus d'exercice dans la société. ■

M. Darabos à la Coupe du monde de tennis de table par équipe à Linz

La Coupe du monde par équipe, la manifestation la plus prestigieuse du tennis de table ayant jamais eu lieu en Autriche, s'est tenue du 22 au 25 octobre à Linz. Le ministre du Sport Norbert Darabos n'a pas manqué d'encourager sur place les as autrichiens du tennis de table et a rencontré le président de la FITT Adam Sahrara. Douze équipes féminines et masculines respectivement se sont disputé un prix de 400.000 dollars. L'équipe nationale autrichienne est parvenue jusqu'au quart de finale, la Chine a remporté les deux titres. ■

M. Darabos félicite Jürgen Melzer de son triomphe ATP à la Stadthalle

M. Darabos était ravi de la victoire ATP de Jürgen Melzer, n° 1 autrichien, au Trophée de tennis de la CA à la Stadthalle de Vienne : « Cette première victoire en tournoi d'un Autrichien à Vienne depuis 1988 est un événement majeur pour le tennis autrichien. Il est réjouissant que Jürgen Melzer n'ait pas gagné en raison de la faiblesse de ses adversaires, mais de ses constantes performances hors pair. Ses rencontres fascinantes avec des calibres tels que Radek Stepanek ou l'étoile montante Marin Cilic en finale furent le bon signal au bon moment. Cette victoire encouragera de nombreux jeunes joueurs. » Jürgen Melzer, 28 ans, a battu son adversaire croate de 21 ans dans le match certes le meilleur de sa carrière avec 6:4 et 6:3. Il est depuis la victoire de Horst Skoff, mort prématurément, le premier vainqueur autrichien du Trophée de la CA. ■